COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Guy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labeuvière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

ELECTION DU PRESIDENT

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur Arsène FINCK, Doyen d'âge parmi les délégués du Conseil Communautaire, préside la séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire choisit pour secrétaire de séance Monsieur Benoît ROUILLY.

Le Président de séance explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Daves
Ecuvilly
Funcourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue : 31

A obtenu :

- Monsieur René MAHET : 60

Monsieur René MAHET ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Président et a été installé.

Monsieur René MAHET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/06/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président

René MAHET

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Fouilly
Flacourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour la Communauté de Communes du Pays des Sources, puisqu'elle ne comporte aucune commune de plus de 3500 habitants, il est proposé d'adopter un règlement intérieur du Conseil de Communauté du Pays des Sources.

Il a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiées, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau.

Ce règlement tient compte des changements intervenus ces dernières années, concernant l'intercommunalité, dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricqueboutg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 67 voix pour, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** le règlement intérieur modifié du Conseil de Communauté, joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
Le Président
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Pays des Sources

Acy
Avrecourt
Anthenay-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bernaut
Boulogne-la-Grasse
Brassac
Cerdor
Connectancourt
Cuny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Curlly
Divès
Fouilly
Fresnières
Giraumont
Jonquières-sur-Matz
Guiry
Hémévillers
Libermont
Lagny
Neuville-sur-Béronnes
Lassigny
Laudelle
Malgnyssur-Matz
Maloquegigne
Mareuil-la-Motte
Margny-sur-Matz
Monchy-Humières
Montmacrer
Roiglise-sur-Arondelle
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Pelsans-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Wiliers-sur-Coudun

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance de Conseil de Communauté du 23 avril 2014

Communauté de Communes PAYS DES SOURCES
BP 02, place de la Grépinette 60310 Lassigny Tel. 03 44 43 09 67 Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.pays-des-sources.org Courriel : contact@pays-des-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays des Sources

SOMMAIRE

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 4 -

MEMBRES ..... - 4 -

COMMISSIONS ..... - 4 -

PRESIDENT ..... - 6 -

VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU ..... - 7 -

CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS ..... - 8 -

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 9 -

REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 9 -

DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 10 -

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE ..... - 13 -

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Fouilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Graumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement du Conseil de Communauté et d'aménager les modalités d'exercice des pouvoirs et attributions confiés, respectivement au Conseil de Communauté, au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace (article L.5214-1 - CGCT).

Dans l'intérêt du territoire formé par les communes membres, la Communauté de Communes agit en toute liberté et indépendance dans les domaines qui lui sont confiés par la loi et ses statuts, dans le respect de ceux qui relèvent de l'Etat, des communes membres et des autres collectivités territoriales.

De même, le Président et le Bureau, sous l'autorité et le contrôle du Conseil de Communauté, sont chargés de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil.

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté (article L.5211-9- CGCT).

Le Conseil de la Communauté de Communes peut déléguer une partie de ses attributions. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau *(article L.5211-10 - CGCT)*.

Le présent règlement, établi en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code électoral, a été approuvé par le Conseil de Communauté.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays des Sources

Any
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bienfaite
Boulogne-la-Grasse
Braisne
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Divès
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Matz
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

MEMBRES

Article 1er - Composition du Conseil de Communauté

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués des communes adhérentes. Les membres du Conseil sont élus dans les conditions prévues à l'article L.5211-6 du CGCT

Le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux (L.5211-8 CGCT).

COMMISSIONS

Article 2 - Commissions permanentes

Pour l'étude des affaires relevant de la compétence de la Communauté et pour la préparation des décisions et des actions à entreprendre dans ses différents domaines d'intervention, le Conseil de Communauté constitue **7 commissions** de travail permanentes composées des membres du Bureau et du Conseil de Communauté :

→ **Commission "Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat"**

→ **Commission " Développement économique "**

→ **Commission "Tourisme – Valorisation du Territoire "**

→ **Commission "Environnement" : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers**

→ **Commission "Services à la population" : Animation Jeunes - Equipements sportifs – Transports – Petite Enfance**

→ **Commission " Communication - Culture "**

→ **Commission " Voirie"**

Chacune des 7 commissions est composée de la façon suivante :

- ➔ Au maximum 15 personnes parmi les Délégués titulaires et les Délégués suppléants si ces derniers en font la demande,
- ➔ Au moins 2 Membres du Bureau, dont le Vice-Président, Président en titre de la commission en font partie,
- ➔ Chaque membre du Bureau s'inscrit au maximum dans 2 commissions.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

La présente liste des commissions n'est pas limitative ; il s'agit des commissions de qui seront installées en fonction des compétences de la Communauté de Communes. D'autres commissions supplémentaires peuvent être créées en tant que de besoin par le Conseil de Communauté, notamment en cas d'évolution de statuts.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy

Article 3 - Commissions temporaires

Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermo

Des commissions spéciales ou groupes de travail peuvent être créées de façon temporaire pour étudier des questions particulières qui leur sont soumises par le Conseil ou le Bureau.

Boulogne-la
Braisnes
Candor
Cannectan

Article 4 – Commissions d'appel d'offres ou d'adjudications

Canny-sur-Matz

La commission d'appel d'offres ou d'adjudications est composée des Membres suivants :

Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil

✓ le Président de la Communauté de Communes et trois Membres titulaires (+3 membres suppléants) élus par le Conseil en son sein.

Cuy
Cuvilly

Peuvent assister également aux réunions :

Dives
Ecuvilly

✓ le Comptable de la Communauté,

Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt

✓ un représentant du Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde

✓ un représentant du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la règlementation impose le concours d'un tel service ou lorsque l'adjudication porte sur des travaux subventionnés par l'Etat,

Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny

✓ les personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule

Ont voix délibérative le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et les trois Membres élus par le Conseil (ou leurs suppléants, le cas échéant).

Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte

En cas de partage égal des voix, le Président ou son représentant a voix prépondérante.

Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières

Ont voix consultative le Comptable de la Communauté de Communes et les autres Membres de la commission. Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal de la réunion (articles 22 et 23 du Code des marchés publics).

Mort
Neufvy-su
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-

Article 5 – Rôle et fonctionnement des commissions

Ressens-sur-Matz

Le Président de la Communauté est Président de droit de toutes les commissions, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente

Toutefois, les commissions sont convoquées par les Vice-Présidents de la Communauté chargés du thème considéré et présidé par eux en cas d'absence du Président de la Communauté.

Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Les commissions ont vocation à examiner au fond toutes les affaires de leur ressort qui sont soumises, soit par le Président, soit par le Conseil, ou par le Bureau, et à exprimer un avis ou des propositions sur les sujets traités.

Les séances des commissions ne sont pas publiques et leurs travaux demeurent confidentiels. Toutefois, le Président de la Communauté ou le Vice-Président chargé du suivi de la commission peuvent inviter toutes personnes non élue sollicitées en raison de leurs compétences, à participer aux réunions de commission, soit pour l'informer, soit pour recevoir toute information utile à l'avancement des travaux.

PRESIDENT

Article 6 – Election

Le Président est élu par le Conseil de la Communauté parmi ses membres âgés de 18 ans révolus, au scrutin secret et à la majorité absolue, au cours de la première réunion qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

La séance de désignation du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil.

La convocation à cette séance est faite dans les conditions ordinaires mais la mention spéciale de l'élection du Président doit y figurer. Pour désigner le Président, le Conseil doit, en principe, être au complet dans sa composition.

Article 7 – Mandat

Le Président est élu pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 8 – Attributions

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté.

Il représente la Communauté de Communes en justice (article L.5211-9 du CGCT).

Article 9 – Délégations et suppléances

Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres Membres du Bureau. Dans

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvi
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvi
Laberlière
Lagny
La-Neuville-
Lassi
Latau'e
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thie
Vign
Villers-sur-Coudun

conditions, sous sa surveillance et sa responsabilité, il peut donner par arrêté, délégation de signature au directeur général des services.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Article 10 – Nombre

Le bureau est composé de 21 membres dont :

- le Président
- 5 Vice-Présidents
- 15 Membres

Article 11 – Election et mandat

Les Vice-Présidents et Membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté dans les mêmes conditions que le Président et, aussitôt après l'élection de ce dernier. Ils sont élus pour la même durée que le Conseil de Communauté.

Article 12 – Attributions et délégations

Les Vice-Présidents ont pour rôle de seconder le Président dans ses différentes missions, par délégation d'une partie de ses attributions.

Chaque Vice-Président est ainsi chargé de suivre un certain nombre de domaines précis correspondant aux commissions de travail et aux compétences exercées par la Communauté de Communes.

Les 5 Vice-Présidences correspondent aux domaines suivants :

1er VP → Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat + voirie

2ème VP → Développement économique + Tourisme valorisation du territoire

3ème VP → Environnement : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers

4ème VP → Services à la population : Animation – Collèges – Equipements sportifs- Transports – Petite Enfance

5ème VP → Communication – Culture

Chaque Vice-Président est chargé du suivi des travaux des commissions correspondant à ses domaines d'attribution. Il assurera automatiquement la Présidence de ces commissions en cas d'absence du Président de la Communauté de Communes.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-
Braisne
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coud
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Article 13 – Information

Chaque Membre du Conseil de Communauté a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté qui font l'objet d'une délibération.

Pour permettre l'exercice de ce droit, tout en préservant la bonne marche des services, chaque Conseiller aura la faculté de consulter, avant la séance du Conseil, l'ensemble des dossiers qui y seront présentés et qui seront tenus à sa disposition au secrétariat au minimum vingt-quatres heures avant la réunion.

Il pourra librement les consulter après la séance du Conseil.

Article 14 – Démission

Les démissions des Membres du Conseil de Communauté sont définitives dès leur réception par le Président.

Les démissions des Vice-Présidents, de même que celle du Président, sont définitives dès leur acceptation par le représentant de l'Etat, ou à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Les dispositions du Chapitre 1er du Titre II du Livre 1er de la deuxième partie du CGCT, relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre (article L.5211-1 - CGCT).

Pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-19 et et L2121-27-1, la Communauté de Communes du Pays des Sources ne comprenant pas de commune de 3 500 habitants et plus, elle est soumise aux règles applicables aux communes de moins de 3 500 habitants.

Il s'agit des dispositions concernant le règlement intérieur, les délais de convocation, la tenue des séances, les conditions et la validité des délibérations, ainsi que le quorum requis.

REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 15 – Périodicité des réunions

Le Conseil de la Communauté de Communes se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil de la Communauté chaque fois qu'il le juge utile.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai (article L.2121-9 du CGCT).

Article 16 – Convocations

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux Délégués par écrit et à domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse (L 2121-10).

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté par tout conseiller de la Communauté au siège de la Communauté.

Le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil de Communauté, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure (L 2121-11).

Dans les cas où la séance se tient sur demande du représentant de l'Etat ou des Conseillers de la Communauté, le Président est tenu de le préciser à l'ordre du jour, pour les affaires qui font l'objet de la demande.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Le Président peut inviter, à toute séance du Conseil, toute personne dont il juge la présence utile. Il peut notamment inviter les Maires non délégués de leur commune. Ceux-ci peuvent librement prendre part aux débats, mais ne peuvent participer aux votes éventuels.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Bellot
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisne
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Article 17 – Lieu de réunion

Les réunions du Conseil de Communauté ont lieu en salle communale de LABERLIÈRE. En cas d'indisponibilité, la salle de LABERLIÈRE peut être remplacée par toute autre salle située sur le territoire du Pays des Sources, sur proposition du Président.

Article 18 – Quorum

Le Conseil de Communauté ne délibère valablement que lorsque la majorité des Membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil de Communauté est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (article L.2121-17).

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance. Dans le cas où des Conseillers se retirent en cours de séance, le quorum est vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes. Toutefois, lorsque le débat sur une question est déjà engagé, le départ de certains élus avant que n'intervienne le vote ne saurait affecter le quorum. Dans cette hypothèse, les Conseillers qui se sont retirés sont considérés comme s'étant abstenus.

DEROULEMENT DES REUNIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Article 19 – Public

Les séances du Conseil de la Communauté sont publiques.

Si 5 délégués ou le Président le demandent, le Conseil de la Communauté de Communes peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huit-clos (article L 5211-11)

Article 20 – Présidence

Le Conseil de Communauté est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace selon l'ordre du tableau.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil élit son Président. Le Président ou l'ancien Président concerné le cas échéant, peut assister à la discussion mais se retire au moment du vote (article L.2121-14).

Article 21 – Police

Le Président a seul la police de l'assemblée et peut faire expulser de l'auditoire tout

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

qui trouble l'ordre (article L.2121-16).

Article 22 – Organisation et direction des débats

Le Président organise et dirige les débats :

1) il ouvre, lève, suspend et clôt la séance ;
2) il vérifie, après l'appel nominal des Conseillers, que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;
3) il présente les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
4) il accorde la parole aux rapporteurs et aux intervenants et clôt les débats ;
5) il rappelle à l'ordre les orateurs en cas de manquements au règlement ou s'ils s'écartent de l'ordre du jour ;
6) il met aux voix les propositions et recense avec le ou les secrétaires de séance le nombre de suffrage obtenus et en proclame les résultats.

Article 23 – Suspension de séance

Une séance peut être suspendue à la demande du tiers au moins des Conseillers présents. Elle l'est de droit lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination de personnes et doit être approuvée à la majorité du Conseil dans les autres cas. Le Président en fixe la durée qui ne peut être inférieure à quinze minutes.

Article 24 – Vote

Le Conseil de Communauté peut soumettre au vote les avis et propositions des commissions, les amendements et propositions présentés par les Conseillers, et toutes les questions qui lui sont présentées sous forme de rapports ou non par le Président. Le vote s'exprime de trois manières : à main levée, au scrutin public, au scrutin secret.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante (article L.2121-20).

Le refus de prendre part au vote est considéré comme une abstention. Il n'affecte pas le quorum.

1) Le vote à main levée est le mode ordinaire. Le secrétaire décompte le nombre de suffrages, et le nombre d'abstentions.
2) Le vote peut avoir lieu au scrutin public, sur demande du quart des Membres présents. Il se fait appel nominal des Conseillers ; les noms des votants, avec la désignation de leurs votes, sont insérés au procès-verbal (article L.2121-21).
3) Le vote au scrutin secret intervient toutes les fois que le tiers des Membres présents le réclame, ou lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou représentation ; dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (article L.2121-21).

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Estrées-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Graumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labruyère
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Le Conseil de Communauté peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin pour les nominations ou représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L.2121-21).

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Divès
Ecuvilly
Élincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiscard
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Lagny
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Article 25 : Pouvoir

Un délégué titulaire, empêché d'assister à une séance, doit transmettre sa convocation à son suppléant (pour les communes qui ont un suppléant). En cas d'empêchement simultané de celui-ci ou pour le cas des communes ayant plusieurs délégués titulaires et pas de suppléant, il peut donner à un collègue titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même Conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les procurations sont remises au Président avant l'ouverture de la séance. Elles peuvent lui être adressées par voie postale un jour franc avant la séance à laquelle elles se rapportent.

Une procuration peut être transmise par télécopie, mais l'original doit être remis ultérieurement au Président.

Article 26 – Questions orales

Les Conseillers de la Communauté ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Communauté (article L.2121-19 du CGCT).

Le Président ou le Vice-Président délégué compétent y répondent directement, à moins que le Président ne décide le renvoi de la question à la commission compétente ou à une commission ad hoc créée sur le champ par le Conseil.

Des questions écrites peuvent être présentées au Président avant la séance. Le Président y répond au cours de la séance, après l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Article 27 – Secrétariat

Au début de chacune de ses séances, le Conseil de Communauté nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses Membres (services de la Communauté de Communes), qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (article L.2121-15).

Le secrétaire procède à l'appel nominal des Conseillers, il relève le nom des absents et excusés, mentionne les déléguants et délégataires de pouvoirs ; lors des opérations de vote, il dépouille les scrutins, prend note du résultat des votes et des décisions du Conseil, il procède à l'appel nominal lors des scrutins publics et inscrit au fur et à mesure les résultats des votes.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-
Coudr
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvil
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvil
Laberlière
Lagny
La-Neuville-s
Lassi
Lataule
Margny-sur-Matz
Marqu
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Lumières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricque
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-

Article 28 – Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil est rédigé sous la responsabilité du Président et du ou des secrétaires de séance, publié et diffusé à l'ensemble des délégués de la Communauté.

Article 29 – Approbation du procès-verbal de la réunion

La copie des procès-verbaux est adressée à chacun des délégués avant la séance suivante.

A l'ouverture de la séance suivante, il peut être donné, et ce à la demande d'un seul Conseiller, lecture du procès-verbal ou du résumé de la réunion précédente. Le Conseil délibère sur l'adoption du procès-verbal.

Article 30 – Registre

Les délibérations contenues dans le procès-verbal sont transcrites par ordre chronologique sur le registre des délibérations visé par le Président. Ce registre est composé de feuillets mobiles cotés et paraphés par le Président, numérotés et reliés en fin d'année.

L'ensemble des délibérations d'une même séance est signé sur le registre par tous les membres présents.

Article 31 – Affichage

Les décisions sont affichées par extraits à la porte du siège de la Communauté, dans la huitaine de chaque séance. Cette publication et la transmission des délibérations au représentant de l'Etat, dans le département, les rendent exécutoires.

Article 32 – Publication

Le dispositif des délibérations à caractère règlementaire, de même que les arrêtés du Président à caractère règlementaire, sont publiées au recueil des actes administratifs de la Communauté, qui est tenu à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil de Communauté, des budgets et des comptes de la Communauté, des arrêtés du Président.

Article 33 – Délibérations budgétaires

Sauf s'il peut le faire avant le 31 décembre de l'année précédente, le Conseil de Communauté vote le budget primitif avant le 31 mars de l'année concernée, ou avant le 15 avril lors de l'année de renouvellement des Conseils Municipaux. Toutefois, s'il n'a pas disposé, avant le 15 mars, des éléments d'information que doit lui communiquer la Préfecture, il devra le

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin • 60310 Lassigny • Tél. : 03 44 43 09 57 • Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org • Courriel : contact@cc-pays-sources.org

dans un délai de quinze jours à compter de la communication par le Préfet de ces observations.

La vote du compte administratif intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice pour lequel il est établi.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaufieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Article 34 – Mise à disposition du public

Les budgets de la Communauté de Communes sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption, au siège administratif de la Communauté de Communes.

Le public est avisé de la disponibilité de ces documents, ainsi que de ses annexes, par affichage au siège administratif de la Communauté de Communes.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

VALIDATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays des Sources est composé du Président, de vice-Présidents et d'autres membres. Le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-Présidents.

Le règlement intérieur prévoit un Bureau de 21 membres composé du Président, des vice-Présidents et des autres membres.

Il est proposé (comme indiqué dans le règlement intérieur) de porter le nombre de vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays des Sources à 5 en charge des domaines suivants :

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latatde
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

➔ 1er Vice-Président : Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat + Voirie
➔ 2ème Vice-Président : Développement économique + Tourisme valorisation du territoire
➔ 3ème Vice-Président : Environnement : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers
➔ 4ème Vice-Président : Services à la population : Animation Jeunes – Equipements sportifs - Transports – Petite Enfance
➔ 5ème Vice-Président : Communication – Culture

Après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 67 voix pour, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté :

-**VALIDE** cette proposition,

-**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources

Auy
Avricourt
Anthieul-Portes
Baugy
Beauheu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président explique que l'élection des vice-présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

➢ **Premier vice-Président en charge de l'« Aménagement de l'espace - Urbanisme-Habitat » et «Voirie »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletin blanc ou nul : 7
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

A obtenu
- Monsieur Alain DE PAERMENTIER : 62 voix

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé premier vice-président et a été installé.
Monsieur Alain DE PAERMENTIER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Deuxième vice-Président en charge du « Développement économique » et du « Tourisme, valorisation du territoire »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu
- Madame Sophie LEROUX : 19 voix
- Monsieur Roger PARZYBUT : 9 voix
- Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN : 40 voix

Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé deuxième vice-président et a été installé.
Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Troisième vice-Président en charge de « l'Environnement :gestion des ressources en eau et des déchets ménagers »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu
- Monsieur Yves LEMAIRE : 45 voix
- Madame Corinne VIDAL : 23 voix

Monsieur Yves LEMAIRE, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé troisième vice-Président et a été installé.
Monsieur Yves LEMAIRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

➢ **Quatrième vice-Président en charge des «Services à la population : Animation – Collèges – Equipements sportifs – Transports-Petite Enfance »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu
- Monsieur Sébastien NANCEL: 44 voix
- Monsieur Gilles AMBEZA: 23 voix

Monsieur Sébastien NANCEL, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé quatrième vice-Président et a été installé.
Monsieur Sébastien NANCEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

➢ **Cinquième vice-Président en charge de la « communication – Culture »**

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 69
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

A obtenu
- Monsieur Patrick PEYR : 62 voix

Monsieur Patrick PEYR, ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé cinquième vice-Président et a été installé.
Monsieur Patrick PEYR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Graumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections successives du Président, des vice-Présidents et après appel à candidature, il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau Communautaire qui se compose comme suit :

Conformément au règlement intérieur du Pays des Sources, le Président et les vice-Présidents sont membres de droit.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le Président :
René MAHET

Les vice-Présidents :

Alain DE PAERMENTIER, Maire et Délégué de Ressons-sur-Matz
- Président des commissions « Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat » et « Voirie »

- Jean-Pierre VRANCKEN, Maire et Délégué de Monchy Humières
- Président des commissions « Développement économique » et « Tourisme-Valorisation du territoire »

- Yves LEMAIRE, Maire et Délégué de Conchy-les-Pots
- Président de la commission « Environnement : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers »

- Sébastien NANCEL, Maire et Délégué de Lagny
- Président de la commission « Services à la population : Animation Jeunes – Equipements sportifs - Transports – Petite Enfance »

- Patrick PEYR, Maire et Délégué de Plessier-de-Roye
- Président de la commission « Communication – Culture »

Les membres :

Véronique DEBRUC, 2ème Adjointe et Déléguée de Margny sur Matz
Jean-Michel MAUPPIN, 2ème Adjoint et Délégué de Cuvilly
William PERRON, Maire et Délégué de Roye sur Matz
Gilles AMBEZA, 1er Adjoint et Délégué de Coudun
Ghislaine GIRARDAT, 1er Adjointe et Déléguée de Thiescourt
Serge GREUGNY, Maire et Délégué de Vignemont
Christine PINSSON, 1er Adjointe et Déléguée de Conchy-les-Pots
Marc d'ARRENTIERES, Maire et Délégué de Neufvy-sur-Aronde
Philippe CARPENTIER, Conseiller Municipal et Délégué d'Amy
Daniel FORGET, Maire et Délégué de Gournay sur Aronde
Christian CARON, 1er Adjoint et Délégué d'Ecuvilly
Guy SAVREUX, Maire et Délégué de Villers sur Coudun
Bruno HUYGEBAERT, Maire et Délégué d'Elincourt Ste Marguerite
Jean-Pierre LEONARD, Maire et Délégué de Dives
Guy GRIMAL, Maire et Délégué de Crapeaumesnil

Le procès-verbal de réunion du Conseil Communautaire, annexé à la présente délibération et décrivant les étapes de procédure de vote, atteste de la véracité des faits précédemment cités.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Morteiner
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

VOTE DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant doit définir les indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents.

Celles-ci sont déterminées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à un taux (le maximum étant fixé par décret).

Il convient de fixer le montant des indemnités dues au Président et aux vice-Présidents selon la proposition suivante:

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Fonction	Indemnité mensuelle maximale pour les Communautés de Communes de 10 000 à 49 999 habitants (indice brut de référence: 1015)	Indemnité mensuelle proposée (indice brut de référence: 1015)
Président : *René MAHET*	taux de 67.50% (soit 2 565.99 € brut)	taux de 67.50% (soit 2 565.99 € brut)
vice-Présidents : *Alain DE PAERMENTIER* *Jean-Pierre VRANCKEN* *Yves LEMAIRE* *Sébastien NANCEL* *Patrick PEYR*	taux de 24.73% (soit 940.10 € brut)	taux de 24.73% (soit 940.10 € brut)

Après en avoir délibéré, par 21 voix contre, 0 abstention et 48 voix pour, à la majorité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** les indemnités proposées pour le Président et les vice-présidents de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** de verser ces indemnités à compter du 24 avril 2014,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassigny, comptable de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin • 60310 Lassigny • Tél. : 03 44 43 09 57 • Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org • Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

DELEGATION D'ATTRIBUTION DUCONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Conformément à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire peut disposer, dans un souci de souplesse et d'efficacité, d'un certain nombre d'attributions du Conseil Communautaire, afin de mettre en œuvre des opérations relevant de la compétence de la collectivité.

Le Bureau communautaire peut régler par ses délibérations et par délégation du Conseil communautaire les affaires relatives à l'ensemble des attributions de la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,
- des délégations données au Président par délibération.

Il est proposé de donner délégation au Bureau communautaire, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant :

- la création, la transformation ou la suppression de postes des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la création, la transformation ou la suppression des éléments liés au régime indemnitaire des personnels contractuels ou titulaires de la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services d'un montant supérieur à 207 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraîne une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et inférieure à 15%,dans la limite des crédits budgétaires inscrits.
- les demandes ou attributions de subventions/participations financières en rapport avec les domaines de compétences de la collectivité,
- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée égale ou supérieure à douze ans,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers au-delà de 4 600 €,
- l'acquisition de terrains,
- la vente de terrains appartenant au patrimoine de la collectivité,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes au-delà de 5 000 €,
- le versement des indemnités de conseil au receveur,
- la passation de contrats/conventions de partenariat, d'adhésion à titre onéreux ou à titre gratuit avec tout organisme institutionnel, associatif ou paritaire,
- la création de comités de pilotage en lien avec les compétences de la collectivité,
- les désignations de délégués du Bureau communautaire à des commissions/comités de pilotage internes ou externes du Pays des Sources,
- la validation de projets ou d'actions en rapport avec les compétences de la collectivité sous réserve de l'inscription des crédits au budget,
- la validation de rapports d'activités internes et externes à la collectivité,
- l'élaboration et l'adoption de tout règlement intérieur en lien avec les compétences de la collectivité,
- la validation de toute organisation de manifestations en lien avec les compétences de la collectivité.

Le Président préparera et exécutera les délibérations du Conseil communautaire et du Bureau communautaire. Il rendra compte des décisions du Bureau à chaque séance du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **DONNE** délégation au Bureau communautaire pour la durée du mandat pour les actes relevant des attributions du Conseil communautaire énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,
René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président
René MAHET

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Davs
Ecuvilly
Flincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de la Communauté et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la Communauté. Il est le chef des services. Il représente la Communauté de Communes en justice. (article L 5211-9 du CGCT)

Comme pour le Bureau communautaire, le Président, au titre de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales peut recevoir délégation du Conseil communautaire pour un certain nombre d'attributions à l'exception :

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Flincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latau'e
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de Communes,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- des délégations données au Bureau communautaire par délibération

Il est proposé de donner délégation au Président, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant:

- la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 207 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%,dans la limite des crédits budgétaires inscrits
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- la conclusion et la révision du louage de toute chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- tout contentieux ou actions en justice visant à défendre la Communauté de Communes,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 5 000 €.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **DONNE** délégation au Président pour la durée du mandat pour les attributions relevant des compétences du Conseil Communautaire énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales et l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Communauté de Communes du Pays des Sources qu'il préside doit être composé de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Monsieur le Président fait appel à 3 candidats titulaires et à 3 candidats suppléants.

Messieurs Jean-Pierre LEONARD, Jean-Pierre VRANCKEN et Marc d'ARRENTIERES sont candidats en qualité de membres titulaires.

Messieurs Sébastien NANCEL, Bruno HUYGEBAERT et Jean-Paul KNAUSS sont candidats en qualité de membres suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs Jean-Pierre LEONARD, Jean-Pierre VRANCKEN et Marc d'ARRENTIERES comme membres titulaires et Messieurs Sébastien NANCEL, Bruno HUYGEBAERT et Jean-Paul KNAUSS comme membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres permanente,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

René MAHET

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canneclancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Goumay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA CAO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES POUR LA CAO COMMUNE DU GROUPEMENT DE COMMANDE CCPN-CCPS POUR LE MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Un groupement de commande a été constitué avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour le marché de collecte des déchets ménagers.

Ce groupement de commandes comprend une commission d'appel d'offres (CAO) présidée par le Pays Noyonnais représenté par son Président en exercice, en sa qualité de coordonnateur dudit groupement.

La commission d'appel d'offres (CAO) de ce groupement est composée d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative. Pour chaque membre titulaire, un suppléant est au demeurant désigné.

En conséquence, la CAO du groupement est composée de la manière suivante :

- 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant), membres de la CAO de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, ayant voix délibérative,
- 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant), membres de la CAO de la Communauté de communes du Pays des Sources, ayant voix délibérative,

Monsieur le Président fait appel à 1 candidat titulaire et à 1 candidat suppléant, membre de la CAO permanente..

Monsieur René MAHET est candidat en qualité de membre titulaire, Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN est candidat en qualité de membre suppléant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **DESIGNE** Monsieur René MAHET comme membre titulaire et Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN comme membre suppléant à la CAO commune du groupement de commande CCPN-CCPS pour le marché de collecte des déchets ménagers
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin • 60310 Lassigny • Tél. : 03 44 43 09 57 • Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org • Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

INSCRIPTIONS DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Chacune des 7 commissions est composée de la façon suivante :

- ➔ Au maximum 15 personnes parmi les Délégués titulaires et les Délégués suppléants si ces derniers en font la demande,
- ➔ Au moins 2 Membres du Bureau, dont le vice-Président, Président en titre de la commission en font partie,
- ➔ Chaque membre du Bureau s'inscrit au maximum dans 2 commissions

Le règlement intérieur de Communauté de Communes du Pays des Sources fixe le nombre de commissions de travail à 7 :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Anthouil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

→ Commission "Aménagement de l'espace – Urbanisme – Habitat"

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Monsieur Michel GUIBERT, maire de Giraumont
Monsieur Serge GREUGNY, membre du Bureau, maire de Vignemont
Madame Marie-Claude MARCOU, 1ere Adjointe de Monchy Humières
Madame Corine VIDAL, maire de Ricquebourg
Monsieur Jean Louis BOITIEUX, 1er Adjoint de Villers sur Coudun

→ Commission " Développement économique "

Monsieur Jean Pierre VRANCKEN, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Monchy Humières
Monsieur Gael DANIEL, maire de Le Neuville sur Ressons
Monsieur Marc d'ARRENTIERES, maire de Neufvy sur Aronde
Monsieur Laurent MAROT, 1er Adjoint de Lassigny
Monsieur Jean-Louis BOITIEUX, 1er Adjoint de Villers sur Coudun
Monsieur Jean-Claude THIBAULT, 1er Adjoint de Ressons sur Matz
Monsieur Serge GREUGNY, membre du Bureau et maire de Vignemont

→ Commission "Tourisme – Valorisation du Territoire "

Monsieur Jean Pierre VRANCKEN, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Monchy Humières
Monsieur François PLEVEL, maire de Beaulieu les Fontaines,
Madame Sophie LEROUX, 2ème Adjointe de Lassigny
Monsieur Thierry FRAU, maire de Lassigny
Monsieur Gérard DESTREZ, 1er Adjoint de Giraumont
Monsieur Roger PILLOY, 1er Adjoint de Mareuil la Motte
Madame Véronique DEBRUC, 2ème Adjointe de Margny sur Matz

→ Commission "Environnement" : gestion des ressources en eau et des déchets ménagers

Monsieur Yves LEMAIRE, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Conchy les Pots,
Monsieur Jean Pierre LEONARD, membre du Bureau et maire de Dives
Monsieur Claude FOURNIER, maire de Fresnières,
Monsieur Matthieu CARON, 1er Adjoint de Beaulieu les Fontaines
Madame Lucie JANIAK, 1ere Adjointe de Candor
Monsieur Philippe CARPENTIER, membre du Bureau et Conseiller Municipal d'Amy
Monsieur Thierry FRAU, maire de Lassigny
Monsieur Benoît ROUILLY, 3ème Adjoint d'Elincourt Ste Marguerite
Monsieur Jean Michel MAUPPIN, membre du Bureau et 2ème Adjoint de Cuvilly
Madame Corinne VIDAL, maire de Ricquebourg
Madame Catherine BASTIEN, 1ere Adjointe d'Orvillers Sorel
Monsieur Lionel DESREUMAUX, maire de Mortemer,
Monsieur Jean Pierre VRANCKEN, vice-Président de la commission, membre du Bureau et maire de Monchy Humières
Monsieur Jean-Louis BOITIEUX, 1er Adjoint de Villers sur Coudun

→ Commission "Services à la population" : Animation Jeunes - Equipements sportifs – Transports – Petite Enfance

Monsieur Sébastien NANCEL, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Lagny
Madame Marie Christine PINSSON, 1ere Adjointe de Conchy les Pots
Monsieur Daniel FORGET, membre du Bureau et maire de Gournay sur Aronde
Monsieur Jean-Pierre LEONARD, membre du Bureau et maire de Dives

BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Monsieur François PLEVEL, maire de Beaulieu les Fontaines,
Madame Marianne BLANCHARD, 4ème Adjoint de Ressons sur Matz
Monsieur Gilles AMBEZA, membre du Bureau et 1er Adjoint de Coudun
Monsieur Bernard FORMONT, maire de Coudun
Monsieur Bruno HUYGEBAERT, membre du Bureau et maire d'Elincourt Ste Marguerite
Madame Marie Claude MARCOU, 1ere Adjointe de Monchy Humières

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canneclancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latau'e
Margny-sur-M
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

→ Commission " Communication - Culture "

Monsieur Patrick PEYR, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Plessis de Roye
Monsieur Christian CARON, membre du Bureau et 1er adjoint d'Ecuvilly
Madame Françoise COLOMBATTO, Conseillère Municipal de Ressons sur Matz
Monsieur Gérard DESTREZ, 1er Adjoint de Giraumont
Monsieur Gilles AMBEZA, membre du Bureau et 1er Adjoint de Coudun
Monsieur Bernard FORMONT, maire de Coudun
Monsieur Guy GRIMAL, membre du Bureau et maire de Crapeaumesnil

→ Commission "Voirie"

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président, Président de la commission, membre du Bureau et maire de Ressons-sur-Matz,
Monsieur Jean-Pierre LEONARD, membre du Bureau et maire de Dives
Monsieur Pascal CAPILLON, 1er adjoint de Lagny
Monsieur Christian CARON, membre du Bureau et 1er adjoint d'Ecuvilly
Monsieur Laurent MAROT, 1er Adjoint de Lassigny
Monsieur Yves FLON, maire d'Hainvillers
Monsieur Bruno ARONIO de ROMBLAY, maire de Margny sur Matz
Monsieur Fabrice DUVAL, maire d'Antheuil Portes
Monsieur Gauthier NANCELLE, maire de Margny aux Cerises
Monsieur Guy GRIMAL, membre du Bureau et maire de Crapeaumesnil
Monsieur Guillaume TRIBOUT, 1er Adjoint de Mortemer
Monsieur Gaêl DANIEL, maire de La Neuville sur Ressons
Monsieur Francis CORMIER, maire d'Orvillers Sorel
Monsieur Francis MANSARD, maire de Biermont
Monsieur Jean Michel MAUPPIN, membre du Bureau et 2ème Adjoint de Cuvilly
Monsieur Bruno HUYGEBAERT, membre du Bureau et maire d'Elincourt Ste Marguerite
Madame Marie-Claude MARCOU, 1ere Adjointe de Monchy Humières

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président
René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Berneuil
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Davenescourt
Fouilly
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiscard
Hainvillers
Labruyère
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latatde
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE

Il convient d'élire 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

Monsieur le Président fait appel à 5 candidats titulaires et à 5 candidats suppléants.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Messieurs René MAHET, Yves LEMAIRE, Jean-Louis BOITIEUX, Jean-Pierre VRANCKEN, Jean-Michel MAUPPIN sont candidats en qualité de membres titulaires.

Mesdames Catherine BASTIEN et Corinne VIDAL, Messieurs Mathieu CARON, Philippe CARPENTIER et Benoît ROUILLY sont candidats en qualité de membres suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs René MAHET, Yves LEMAIRE, Jean-Louis BOITIEUX, Jean-Pierre VRANCKEN, Jean-Michel MAUPPIN comme représentants titulaires et Mesdames Catherine BASTIEN, Corinne VIDAL, Messieurs Mathieu CARON, Philippe CARPENTIER et Benoît ROUILLY comme représentants suppléants au S.M.V.O.,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SIVOC DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

Il convient d'élire 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour représenter la collectivité au sein du SIVOC de Margny-les-Compiègne.

Le Président fait appel à 6 candidats titulaires et 6 candidats suppléants.

Les candidats, titulaires et suppléants, sont :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Fouilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Haravillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Titulaires
M. Gérard DESTREZ
Mme Maryse PASSAL
M. Bernard FORMONT
M. Gilles AMBEZA
M. Sébastien NANCEL
M. Guy SAVREUX

Suppléants
M. J.Louis BOITIEUX
M. Michel GUIBERT

(pas d'autres candidats)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Madame Maryse PASSAL et Messieurs Gérard DESTREZ, M. Bernard FORMONT, M. Gilles AMBEZA, M. Sébastien NANCEL, M. Guy SAVREUX comme représentants titulaires et Messieurs J.Louis BOITIEUX, M. Michel GUIBERT, comme représentants suppléants
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président du SIVOC de Margny-les-Compiègne,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, ARONIO de ROMBLAY, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 69

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ABEL LEFRANC (LASSIGNY) ET DE LA VALLEE DU MATZ (RESSONS SUR MATZ)

Il convient d'élire 1 membre titulaire et 1 suppléant pour représenter la collectivité aux conseils d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz de Ressons sur Matz.

Le Président fait appel à 1 candidat titulaire et 1 candidat suppléant pour chaque collège.

Monsieur Sébastien NANCEL se porte candidat en tant que représentant titulaire et Monsieur Philippe DELACHAMBRE en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.

Monsieur Sébastien NANCEL se porte candidat en tant que représentant titulaire et Madame Marianne BLANCHARD, en tant que représentant suppléant au conseil d'administration du collège LA VALLEE DU MATZ de Ressons sur Matz.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur Sébastien NANCEL comme représentant titulaire et Monsieur Philippe DELACHAMBRE comme représentant suppléant au conseil d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny.
- **ELIT** Monsieur Sébastien NANCEL comme représentant titulaire et Madame Marianne BLANCHARD comme représentante suppléante au conseil d'administration du collège de la Vallée du Matz à Ressons sur Matz,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement les conseils d'administration du collège Abel LEFRANC de Lassigny et du collège de la Vallée du Matz à Ressons sur Matz,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin • 60310 Lassigny • Tél. : 03 44 43 09 57 • Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org • Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Anthieul-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :
Le Président, Monsieur René MAHET,
Les vice-Présidents, Messieurs Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR.

Les membres :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX (a donné pouvoir à M. SAVREUX), ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 68 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 69

REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX RURAUX DE LASSIGNY ET DE RESSONS SUR MATZ

Il convient d'élire un membre pour représenter la collectivité aux Conseils d'Administration des centres sociaux ruraux de Lassigny et de Ressons sur Matz.

Le Président fait appel à 2 candidats.

Monsieur René MAHET se porte candidat en tant que membre du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Lassigny.

Monsieur Sébastien NANCEL se porte candidat en tant que membre du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Ressons sur Matz..

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur René MAHET comme membre du Conseil d'Administration du Centre Social de Lassigny,
- **ELIT** Monsieur Sébastien NANCEL comme membre du Conseil d'Administration du Centre Social de Ressons sur Matz.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le conseil d'administration du Centre Social de Lassigny,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 23/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES CHATEAU 60310 LASSIGNY

René MAHET

Communauté de Communes du Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Mouchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latau'e
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA MISSION LOCALE DU COMPIEGNOIS-PAYS DES SOURCES

Il convient d'élire 6 représentants dont 2 siégeront au Conseil d'Administration.

Le Président fait appel à 6 candidats.

Messieurs Jean-Pierre VRANCKEN, Marc d'ARRENTIERES, Michel GUIBERT, Jean-Louis BOITIEUX, Gael DANIEL et Jean-Claude THIBAULT se portent candidats comme représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Berneuil
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Messieurs Jean Pierre VRANCKEN et Marc d'ARRENTIERES se portent candidats pour siéger au Conseil d'Administration de a mission locale du Compiégnois-Pays des Sources.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs Jean-Pierre VRANCKEN, Marc d'ARRENTIERES, Michel GUIBERT, Jean-Louis BOITIEUX, Gaêl DANIEL et Jean-Claude THIBAULT en tant que représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources, et Messieurs Jean Pierre VRANCKEN et Marc D'ARRENTIERES en tant que membres du Conseil d'Administration.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président de la Mission Locale du Compiégnois-Pays des Sources,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Bulloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Divès
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE INITIATIVE OISE-EST-

Il convient d'élire un candidat pour représenter la collectivité au conseil d'administration de la plate-forme d'initiative locale « Initiative Oise-Est ».

Le Président fait appel à 1 candidat.

Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN se porte candidat pour représenter la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Fricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN pour représenter la Communauté de Communes du Pays des Sources au Conseil d'Administration de la plate-forme d'initiative locale.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président du Conseil d'Administration de la plate-forme Initiative Oise-Est,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Anthouil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marquel-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SEIN DU PAYS DE SOURCES ET VALLEES.

Il convient d'élire 7 membres pour représenter la collectivité au sein du conseil d'administration Pays de Sources et Vallées.

Le Président fait appel à 7 candidats.

Messieurs René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR et Gilles AMBEZA se portent candidats en tant que représentants titulaires.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

De plus il faut désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour le Comité de Programmation du Programme Leader « Eau » qui se termine fin 2014.

Le Président fait appel à 6 candidats.

Messieurs Yves LEMAIRE, Jean-Pierre VRANCKEN, Sébastien NANCEL se portent candidats en tant que représentants titulaires. Messieurs René MAHET, Alain DE PAERMENTIER et Patrick PEYR se portent candidats en tant que représentants suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Pierre VRANCKEN, Yves LEMAIRE, Sébastien NANCEL, Patrick PEYR et Gilles AMBEZA en tant que représentants titulaires au sein du conseil d'administration Pays de Sources et Vallées
- **ELIT** Messieurs Yves LEMAIRE, Jean-Pierre VRANCKEN, Sébastien NANCEL en tant que représentants titulaires. Messieurs René MAHET, Alain DE PAERMENTIER et Patrick PEYR en tant que représentants suppléants pour le Comité de Programmation du Programme Leader « Eau »,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président du Pays de Sources et Vallées
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) OISE ARONDE

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

A ce titre, elle dispose de 2 délégués. Une fois le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux renouvelé, le Préfet prendra un arrêté modifiant la composition de la CLE. Il n'y a pas de délégués suppléants

Le Président fait appel à 2 candidats.

Messieurs Jean-Pierre VRANCKEN et Arsène FINCK se portent candidats en tant que représentants titulaires.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs Jean-Pierre VRANCKEN et Arsène FINCK en tant que représentants titulaires à la Commission Locale de l'Eau Oise Aronde,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président de la Commission Locale de l'Eau Oise Aronde,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTE DE COMMUNES Pays des Sources

Amy
Avricourt
Anthenay-Portes
Bougy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE (SMOA)

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) depuis le 1er février 2010, date de la création du syndicat. Le SMOA constitue la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde, il en assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'animation et la révision.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays des Sources dispose de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

Le Président fait appel à 8 candidats.

Messieurs Yves LEMAIRE, Jean Claude DARCY, Daniel FORGET, Jean-Pierre VRANCKEN se portent candidats en tant que membres titulaires

Messieurs René MAHET, Arsène FINCK, Gérard DESTREZ, Guy SAVREUX se portent candidats en tant que membres suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Messieurs Yves LEMAIRE, Jean Claude DARCY, Daniel FORGET, Jean-Pierre VRANCKEN en tant que représentants titulaires au Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)
- **ELIT** Messieurs René MAHET, Arsène FINCK, Gérard DESTREZ, Guy SAVREUX VRANCKEN en tant que représentants suppléants au Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) SOMME-AVAL

La Communauté de Communes du Pays des Sources est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme-Aval.

A ce titre, elle dispose d'un délégué. Une fois le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux renouvelé, le Préfet prendra un arrêté modifiant la composition de la CLE. Il n'y a pas de délégués suppléants

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Fouilly
Clincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latau'e
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le Président fait appel à 1 candidat.

Monsieur Yves LEMAIRE se porte candidat

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur Yves LEMAIRE en tant que représentant de la Communauté de Communes du Pays des Sources à la Commission Locale de l'Eau Somme-Aval
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président de la Commission Locale de l'Eau Somme-Aval,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président

René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Autheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canneclancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO).

La Communauté de Communes du Pays des Sources est actionnaire de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO). A ce titre, elle doit désigner un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires et au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi qu'un suppléant.

Il convient d'élire 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Le Président fait appel à 2 candidats.

Monsieur René MAHET se porte candidat en tant que représentant titulaire et Monsieur Patrick PEYR se porte candidat en tant que représentant suppléant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur René MAHET en tant que représentant titulaire et Monsieur Patrick PEYR en tant que représentant suppléant pour représenter la Communauté de Communes du Pays des Sources à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires et l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SAO,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président de la SAO,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Le Président
René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
28/04

René MAHET

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognelles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Communauté de Communes Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hanvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marest-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir
Nombre de membres votants : 68

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE NOYON EN SOURCES ET VALLEES

Il convient d'élire un membre pour représenter la collectivité au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées.

Le Président fait appel à 1 candidat.

Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN se porte candidat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **ELIT** Monsieur Jean-Pierre VRANCKEN en tant que représentant de la Communauté de Communes du Pays des Sources au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement le Président de l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bienmont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT (SMOTHD)

Suite à la création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit chargé de l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit, la Communauté de Communes du Pays des Sources a pris une nouvelle compétence relative au Très Haut Débit telle que définie ci-dessous :

- Etude, coordination et suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit.

- Service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment : - l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;

- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

➔ Elaboration, mise en œuvre, gestion et mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux informations en matière d'aménagement du territoire.

Cette prise de compétence a fait l'objet d'une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources approuvée en Conseil Communautaire du 27 novembre 2013 et par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2014.

Il est maintenant nécessaire d'adhérer au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit à la place des communes (celles ayant déjà adhéré devant se retirer), et de lui transférer les nouvelles compétences prises.

Par ailleurs, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour représenter la collectivité au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Sources au SMOTHD,
- **APPROUVE** les statuts du SMOTHD joints en annexe,
- **DEMANDE** le retrait des communes de Beaulieu-les-Fontaines, Gury, Gournay-sur-Aronde, Lassigny, Monchy-Humières, Belloy, Cannectancourt, Mortemer, Giraumont du SMOTHD au titre du principe de représentation-substitution au sein d'un syndicat préexistant (article L 5214-21 du CGCT)
- **PROCEDE** à la désignation des délégués titulaires et suppléants représentant la Communauté de Communes du Pays des Sources au SMOTHD (liste en annexe),
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au paiement des participations telles qu'elles auront été définies par le syndicat
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

René MAHET

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources OISE

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Bermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Goumay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vigneumont
Villers-sur-Coudun

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »

PREAMBULE

La politique publique en faveur de l'internet à très haut débit a pour finalité de préserver l'attractivité du territoire et d'éviter la fracture numérique (notamment, le décrochage des zones moins denses, surtout rurales).

C'est dans ce contexte que se fait entendre une demande sociale des particuliers, mais aussi des entreprises, de bénéficier d'un débit suffisant. Cette demande renvoie à l'accès aux services *triple-play* (Internet, TV, téléphonie), mais aussi à la progression des réseaux sociaux, la TV haute définition, la vidéo à la demande, les jeux en réseau et en immersion, les images 3D, le e-commerce, les échanges des entreprises avec des sites ou des partenaires à l'étranger, la télé-présence, les échanges en vidéoconférence... A cet égard, les migrations de populations de l'Ile-de-France vers le sud de l'Oise et celles des villes vers les campagnes sont des facteurs d'extension et de diffusion de ce besoin d'amélioration des débits.

C'est encore dans ce contexte, et pour répondre à ces besoins, que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN60), a été adopté à l'unanimité, pour le département, par décision III-09 de la Commission Permanente du Conseil général de l'Oise en date du 21 mai 2012.

Pour mener à bien cette politique publique, au coût important en termes d'investissements, est constitué entre les membres désignés à l'article 3 ci-après, un Syndicat Mixte numérique, capable de mutualiser les moyens des collectivités, groupements de collectivités et plus généralement personnes morales de droit public intéressées.

Ainsi, les statuts de ce syndicat sont les suivants :

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTE DE COMMUNES Oise Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labarbière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Marcuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

PREAMBULE 0

DENOMINATION - COMPOSITION - SIEGE – 2

DUREE - OBJET - ADHESIONS RETRAITS 2

Article 1 : Dénomination, siège et durée du syndicat 2

Article 2 : Objet – Compétences 2

Article 3 : Composition 3

Article 4 : Adhésions – retraits 3

Article 5 : Conséquences du transfert de compétences au syndicat mixte et reprise d'une compétence par les membres 4

5-1 Conséquences du transfert de compétences au syndicat mixte 4

5-2 Reprise d'une compétence par les membres 5

ORGANES ET FONCTIONNEMENT 6

Article 6 : Comité syndical 6

6-1 Composition du comité syndical 6

6-2 Fonctionnement du comité syndical 8

6-3 Attributions du comité syndical 9

6-4 Modalités de vote du comité syndical 9

Article 7 : Composition du bureau 10

7-1 Composition du bureau 10

7-2 Fonctionnement du bureau 10

7-3 Attributions du bureau 11

Article 8 : Attributions du président 11

Article 9 : Ressources du syndicat 11

Article 10 : Contributions budgétaires d'administration générale 12

Article 11 : Participations exceptionnelles 12

Article 12 : Comptabilité 13

DISSOLUTION 13

Article 13 : Dissolution 13

SMOTHD -1 rue Cambry - CS 80941 - 60024 BEAUVAIS cedex - Tel : 03 44 06 64 00 - Fax : 03 44 06 61 81 - contact-smothd@cg60.fr
Code APE 8411Z - SIREN : 200 038 875 - SIRET : 200 038 875 000 15
Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OISE

Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Bugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latude
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

DENOMINATION - COMPOSITION - SIEGE - DUREE - OBJET - ADHESIONS RETRAITS

ARTICLE 1 : DENOMINATION, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT

En application des articles L.5721-1 à L.5721-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé, entre les personnes morales adhérant aux présents statuts, un syndicat mixte qui prend la dénomination de **SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »**, désigné ci-après le syndicat mixte.

Le siège du syndicat mixte est fixé au 1 rue Cambry, CS 80941 60024 BEAUVAIS cedex.

Le siège peut être modifié sur décision du bureau.

Le syndicat mixte est créé pour une **durée illimitée**.

ARTICLE 2 : OBJET – COMPETENCES

2.1 Le syndicat mixte a pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économiques du territoire, d'exercer en lieu et place de ses membres, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

2.2 En outre, le syndicat peut exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, les compétences suivantes :

- le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le syndicat mixte exerce les activités prévues audit article L. 1425-1 et notamment :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
- la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

ARTICLE 3 : COMPOSITION

Le syndicat mixte est composé de membres adhérents, avec voix délibérative, et de membres associés, avec voix consultative.

Les **membres adhérents** du syndicat mixte sont :

Les membres fondateurs, en qualité de ***membres de droit*** :

- le département de l'Oise ;
- les communes du département de l'Oise dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe ;
- la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, l'Université de technologie de Compiègne et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;

Les autres collectivités territoriale et personnes morales de droit public dont l'adhésion a été approuvée dans les conditions précisées à l'article 4 des présents statuts.

La liste des membres adhérents du Syndicat mixte figure en annexe 1.

Les **membres associés** du Syndicat mixte sont :

- le syndicat départemental d'électricité de l'Oise (SE 60),
- la communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB),
- *tout autre organisme, public ou privé, intéressé de par ses compétences ou son objet à l'aménagement numérique du territoire, dont l'association a été approuvée dans les conditions précisées à l'article 4 des présents statuts.*

La liste des membres associés du syndicat mixte figure en annexe 1.

ARTICLE 4 : ADHESIONS – RETRAITS

La composition du syndicat peut être modifiée :

✓ par **l'adhésion** de nouveaux membres, décidée par un vote **à la majorité simple des voix du Comité syndical** :

- toute collectivité disposant de la compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT, située dans l'Oise, peut adhérer au syndicat mixte en qualité de membre adhérent ;
- toute autre personne morale de droit public mentionnée à l'article L. 5721-2 du CGCT, dans la limite de trois *au maximum*, peut adhérer au syndicat mixte en qualité de membre adhérent ;

✓ par **l'association** de nouveaux membres, décidée par un vote **à la majorité simple des voix du Comité syndical** :

- tout établissement public de coopération intercommunale, situé dans l'Oise, a vocation à être membre associé du syndicat mixte, et ce tant que ses communes membres ne lui ont pas transféré la compétence L. 1425-1 ;

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
Code APE 8411Z - SIREN : 200 038 875 - SIRET : 200 038 875 000 15
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

tout organisme, public ou privé, intéressé de par ses compétences ou son objet à l'aménagement numérique du territoire et dont le siège est situé dans l'Oise ;

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

✓ par **le retrait** de membres adhérents :

- Les communes adhérentes ne sont admises à se retirer que dans le cas d'un retrait du syndicat mixte pour adhérer à une communauté de communes, tel que prévu à l'article L. 5721-6-3 du CGCT ;
- Un membre adhérent autre qu'une commune peut être admis à se retirer du syndicat mixte **par une décision votée à la majorité des deux tiers des voix du Comité syndical ;**
- Un membre associé peut se retirer du Syndicat mixte **sur simple demande.**

Le transfert, par un membre adhérent, d'une des compétences exercées par le syndicat mixte, à un groupement de collectivités auquel il appartient, n'emporte pas retrait du membre adhérent, qui est représenté par ledit groupement de collectivités, sauf en cas de retrait pour adhésion à une communauté de communes (article L. 5721-6-3 du CGCT). En cas de transfert de la compétence L. 1425-1 par un membre adhérent à un groupement de collectivités, ce dernier représente le membre adhérent pour toutes les compétences qu'il a transférées au syndicat mixte.

En cas de retrait d'un membre adhérent, les biens meubles et immeubles sur le territoire du membre concerné, établis ou acquis postérieurement au transfert de la compétence, sont conservés par le syndicat mixte en contrepartie, si le membre concerné en fait la demande, d'une compensation financière correspondant aux dépenses d'investissement éventuellement exposées. A défaut d'accord entre le comité syndical et l'assemblée délibérante du membre concerné, cette compensation est fixée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département concerné.

ARTICLE 5 : CONSEQUENCES DU TRANSFERT DE COMPETENCES AU SYNDICAT MIXTE ET REPRISE D'UNE COMPETENCE PAR LES MEMBRES

5-1 Conséquences du transfert de compétences au syndicat mixte

Conformément à l'article L. 5721-6-1 du CGCT, le transfert de compétences entraîne de plein droit :

- La mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat dans les conditions prévues par les articles L. 1321-1 (trois premiers alinéas), L. 1321-2 (deux premiers alinéas), et des articles L. 1321-4 et L. 1321-5 du CGCT ;
- Le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens, équipements et services publics dont les marchés, conventions ou contrats.

Plus généralement, le syndicat mixte est substitué de plein droit, à la date du transfert des compétences, aux membres adhérents dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Amy
Avricourt
Autheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Canneclancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les membres adhérents n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le co-contractant. Le membre adhérent qui transfère la compétence informe les co-contractants de cette substitution.

Pour l'ensemble de ses activités, le syndicat mixte a compétence pour l'installation, l'entretien, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement ou l'extension de tous biens, meubles et immeubles, nécessaires à la réalisation de son objet.

5-2 Reprise d'une des compétences visées à l'article 2.2 par les membres

Les compétences visées à l'article 2.2 des présents statuts ne pourront être reprises par les membres adhérents du Syndicat mixte qu'à l'issue d'une période de 25 années à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision de l'assemblée délibérante procédant au transfert de cette compétence. Après cette période, la reprise de la compétence facultative s'opère par délibération de l'organe délibérant du membre intéressé. Cette délibération est notifiée au Président du syndicat mixte qui l'inscrit à l'ordre du jour du premier comité syndical suivant cette notification, afin qu'il en prenne acte par délibération annexée.

La reprise d'une compétence facultative par un membre adhérent n'emporte pas retrait de ce dernier au syndicat mixte, qui obéit aux conditions posées à l'article 4 des présents statuts.

En cas de reprise d'une compétence facultative :

- les biens meubles et immeubles sur le territoire du membre concerné, établis ou acquis postérieurement au transfert de la compétence, sont conservés par le syndicat mixte en contrepartie, si le membre concerné en fait la demande, d'une compensation financière correspondant aux dépenses d'investissement éventuellement exposées. A défaut d'accord entre le comité syndical et l'assemblée délibérante du membre concerné, cette compensation est fixée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département concerné ;
- la répartition du produit de la réalisation de ces biens et du solde de l'encours de la dette contractée, relatifs à cette compétence, font l'objet d'une délibération particulière du comité syndical du syndicat Mixte et de l'assemblée délibérante du membre concerné.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Latau'e
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

ARTICLE 6 : LE COMITE SYNDICAL

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical.

6-1 Composition du comité syndical

Le comité syndical est constitué de délégués des membres adhérents. En outre, les délégués des membres associés peuvent participer aux réunions du comité dans les conditions fixées ci-après.

Le comité syndical comporte, au maximum, sept cent vingt-quatre (724) délégués des membres adhérents, répartis en catégories conformément à l'article 6-1-1 des présents statuts.

Chaque membre non fondateur nouvellement adhérent désigne ses délégués dans le mois qui suit son adhésion au syndicat mixte.

6-1-1 Membres adhérents

Les délégués des membres adhérents participent au comité syndical avec voix délibérative. Chaque membre adhérent est représenté comme suit.

A/ Nombre de délégués par membres :

Département : Cinq délégués (Le président du Conseil général et quatre (4) Conseillers généraux).

Communes et établissements publics de coopération intercommunale :

- Commune de moins de 2.000 habitants : un (1) délégué (Le maire).
- Commune de 2.000 à 4.999 habitants : un (1) délégué (Le maire).
- Commune de 5.000 à 9.999 habitants : deux (2) délégués (Le maire et un (1) conseiller municipal).
- Commune de 10.000 à 29.999 habitants : deux (2) délégués (Le maire et un (1) conseiller municipal).
- Commune de 30.000 habitants et plus : trois (3) délégués (Le maire et deux (2) conseillers municipaux).
- Etablissement public de coopération intercommunale : autant de délégués que les communes membres qui le composent.

Autres personnes publiques :

- Les personnes morales de droit public mentionnées à l'article 3 des statuts disposent chacune d'un délégué.

Le nombre de délégués par membre adhérent est résumé dans le tableau suivant :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Oise

Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Catégories de membres	Nombre de membres	Nombre de délégués par membre	Nombre total de délégués
DEPARTEMENT	**1**	**5**	**5**
• Oise	1	5	5
COMMUNES ou EPCI s'y substituant	**693**	**de 1 à 3**	**716**
• Moins de 2 000 hab.	618	1	618
• De 2 000 à 4 999 hab.	55	1	55
• De 5 000 hab. à 9 999 hab.	8	2	16
• De 10 000 à 29 999 hab.	9	2	18
• 30 000 et plus	3	3	9
AUTRES PERSONNES PUBLIQUES	**3**	**1**	**3**
• CCIO	1	1	1
• UTC	1	1	1
• SDIS	1	1	1
TOTAL	**697**	**de 1 à 5**	**724**

B / Nombre de voix par délégués :

Communes et établissements publics de coopération intercommunale

- Commune de moins de 2.000 habitants : une (1) voix,
- Commune de 2.000 à 4.999 habitants : deux (2) voix,
- Commune de 5.000 à 9.999 habitants : deux (2) voix,
- Commune de 10.000 à 29.999 habitants : trois (3) voix,
- Commune de 30.000 habitants et plus : quatre (4) voix,
- Etablissement public de coopération intercommunale : autant de voix par délégué que les communes membres qui le composent.

Autres personnes publiques

- Les délégués des autres personnes morales de droit public mentionnées à l'article 3 des présents statuts disposent chacun de quatre (4) voix.

Département

- Les cinq délégués du département disposent d'un nombre de voix total (A) égal à l'addition du nombre cumulé des voix des délégués des communes et EPCI membres adhérents et des voix des délégués des autres personnes morales de droit public membres adhérents, plus 1 voix.
  Parmi ce nombre total de voix, chacun de ces délégués dispose d'un même nombre de voix. Sachant que A /5 est arrondi à l'unité supérieure.

C / Autres règles relatives aux membres adhérents :

Lorsque des membres adhérents décident de transférer les compétences exercées par le syndicat mixte à un groupement de collectivités auquel ils appartiennent, ce dernier les représente avec le même nombre de délégués et de voix que la somme du nombre de délégués et la somme du nombre de voix des membres concernés, lorsque ceux-ci étaient directement représentés.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le mandat des délégués des membres du syndicat mixte prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Chaque organe délibérant doit élire autant de délégués suppléants que de délégués titulaires. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement constaté du délégué titulaire. Chaque organe délibérant peut, le cas échéant, élire un nouveau représentant en cours de mandat. Dans ce cas, la durée du mandat de ce dernier correspond à la durée du mandat restant à courir.

6-1-2 Membres associés

Les délégués des membres associés participent au comité syndical avec voix consultative.

Chaque membre associé dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Chaque délégué dispose d'une voix consultative.

6-2 Fonctionnement du comité syndical

Les réunions du comité syndical se tiennent au siège du syndicat ou en un autre lieu, sur convocation du président.

Le comité se réunit au moins une fois par an, et aussi souvent que nécessaire. Ses réunions sont publiques.

La convocation est adressée aux délégués, à charge pour eux d'en informer l'organe exécutif du membre concerné. Sauf dans le cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation est adressée au moins trois semaines avant la réunion du comité syndical. En cas d'urgence, le délai de convocation est de cinq (5) jours. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et d'un rapport sur chacune des affaires qui doivent lui être soumises.

L'ordre du jour est fixé par le président sur proposition du bureau.

Chaque délégué pourra toutefois demander au président d'inscrire à l'ordre du jour les questions qu'il souhaite voir débattre concernant les affaires du syndicat, sous réserve d'en faire la demande écrite dans les cinq jours suivant la réception de la convocation. Le président communiquera alors à chaque membre du syndicat, cinq jours avant la réunion, le complément à l'ordre du jour. Cette modalité est exclue en cas de convocation du comité syndical dans le délai d'urgence.

Le comité ne peut délibérer valablement que si au moins dix pour cent (10 %) des membres adhérents sont présents.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Bagy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Ercourt-Ste-Marguerit
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
a-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le président convoque une nouvelle réunion sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de huit jours et le comité syndical délibère quel que soit le nombre de délégués présents.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

Toutefois, les décisions relatives à la modification des statuts et au retrait de membres du Syndicat mixte ne pourront être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du syndicat. Il est adopté lors de la première réunion du comité syndical, dans les six mois qui suivent son installation, et peut être modifié par lui autant de fois que nécessaire.

6-3 Attributions du comité syndical

Le comité syndical administre par ses délibérations le syndicat mixte.

Le comité syndical exerce toutes les fonctions prévues par les lois et règlements en vigueur sur le fonctionnement des syndicats mixtes.

Au terme des présents statuts, le comité syndical peut déléguer ses attributions au bureau ou au président du syndicat mixte, à l'exception :

- de l'élection du président du bureau et des vice-présidents (au maximum 2) ;
- de l'élection des autres membres du bureau ;
- du vote du budget ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public.

6-4 Modalités de vote du comité syndical

Les modalités de vote sont les suivantes :

- l'ensemble des délégués prend part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun et pour les compétences obligatoires du syndicat mixte ; sont réputés présenter un intérêt commun aux membres du syndicat mixte l'élection du Président et des vice-présidents, l'élection des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif, les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat et les décisions relatives à l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- pour les délibérations relatives à l'une des compétences facultatives du syndicat mixte, ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat mixte ;

- en cas d'indisponibilité de son suppléant, un délégué titulaire peut donner pouvoir par écrit à un autre délégué pour le représenter en séance. Chaque délégué ne peut recevoir plus de deux pouvoirs ;
- Tous les votes s'effectuent à main levée sauf si 10% des délégués présents demandent un scrutin à bulletin secret.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU BUREAU

7-1 Composition du bureau

Chaque catégorie de membre, telle que visée à l'article 6.1.1 des présents statuts, élit, parmi ses délégués titulaires, son ou ses représentants au bureau, dans les conditions suivantes :

Nombre de communes adhérentes	Nombre de membres du bureau	Délégués du Département	Délégués des Communes ou EPCI s'y substituant	Autres personnes publiques
Inférieur ou égal à 300	**6**	3	2	1
De 301 à 400	**7**	4	2	1
De 401 à 500	**8**	4	3	1
De 501 à 600	**9**	5	3	1
601 et plus	**10**	5	4	1

*directement représentées ou représentées par le groupement de collectivités auquel elles adhèrent

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Au sein du bureau, chaque délégué dispose d'une (1) voix.

En cas d'égalité des suffrages exprimés, le président a voix prépondérante.

7-2 Fonctionnement du bureau

Le bureau doit être convoqué, par le président, au moins une fois par an. Ses réunions ne sont pas publiques.

Chaque membre du bureau reçoit huit jours avant la réunion, l'ordre du jour du bureau.

A chaque réunion du comité syndical, le président rend compte de l'exécution des décisions du bureau.

Le bureau ne peut délibérer que si au moins la moitié de ses membres en exercice sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint le jour fixé par la convocation, le président convoque une nouvelle réunion, sur le même ordre du jour, dans un délai maximum de huit jours et le bureau décide alors valablement quel que soit le nombre de présents.

Les délibérations du bureau sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. Le vote est effectué à main levée.

Les modalités de vote du bureau sont identiques à celles du comité syndical exposées à l'article 6-4 des présents statuts pour ce qui concerne ses 3 premiers points.

7-3 Attributions du bureau

Le bureau règle, par ses délibérations, l'ensemble des affaires pour lesquelles il a reçu délégation du comité syndical en application de l'article 6-3 des présents statuts.

ARTICLE 8 : ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

Le président est l'exécutif du syndicat. Il assure son fonctionnement par la nomination du personnel et l'exécution du budget. Il en assure la représentation en justice.

A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du comité et du bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés, contrats et conventions, assure l'administration générale du syndicat. Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels.

Il peut recevoir délégation du comité syndical.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité.

Le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à un directeur général et aux responsables de service.

Le président convoque aux réunions du comité syndical ou du bureau. Il invite à ces réunions toute personne dont il estime le concours et l'audition utile. Il dirige les débats et contrôle les votes. Son vote est prépondérant en cas de partage des voix.

RESSOURCES ET REGLES FINANCIERES

ARTICLE 9 : RESSOURCES DU SYNDICAT

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- les contributions de ses membres ;
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Guiry
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu ;

- les subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la région Picardie, du département de l'Oise et des communes ou des EPCI ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- les participations exceptionnelles de ses membres ;
- le produit des emprunts.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braches
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricqueburg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

ARTICLE 10 : LES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES D'ADMINISTRATION GENERALE

La contribution budgétaire des membres adhérents est obligatoire, telle que les décisions du syndicat l'ont déterminée.

Elle pourvoit au financement des dépenses d'administration générale notamment :

- Traitements et charges sociales du personnel correspondant ;
- Les dépenses liées au siège ;
- Impôts et taxes...

D'un point de vue fonctionnel, les dépenses d'administration générale couvrent, outre l'administration du syndicat, les secteurs d'activités :

- réalisation d'études et des prestations pour l'étude, la coordination et le suivi des déploiements des réseaux de communications électroniques,
- réalisation et gestion des SIG,
- pilotage de la réalisation des réseaux de communications électroniques d'initiative publique,
- le développement de l'administration électronique (e-services, etc.).

La contribution de chacun des membres adhérents est définie par délibération du comité syndical.

ARTICLE 11 : LES PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

Une participation exceptionnelle peut être demandée par le Syndicat à ses membres ayant transféré la compétence L.1425-1, au titre notamment de la prise en charge des dépenses relatives aux infrastructures et réseaux de communications électroniques que le Syndicat entend établir.

Cette participation est définie par délibération du comité syndical, ou par le bureau s'il a reçu délégation.

Son versement conditionne la réalisation du réseau par le syndicat au profit du territoire du membre adhérent concerné.
Pour ce qui concerne le réseau « FTTH », son montant est fonction du nombre de prises à construire sur chaque territoire.

SMOTHD -1 rue Cambry - CS 80941 - 60024 BEAUVAIS cedex - Tel : 03 44 06 64 00 - Fax : 03 44 06 61 81 - contact-smothd@cg60.fr
Code APE 8411Z - SIREN : 200 038 875 - SIRET : 200 038 875 000 15
Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Amy
Avricourt
Anthieuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labeuvière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

ARTICLE 12 : COMPTABILITE

La comptabilité sera tenue conformément aux règles de comptabilité publique.

Le syndicat opte, dans un budget unique, pour l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial avec assujettissement à la TVA (en application de l'article 256B du code général des impôts) dans la mesure où il retrace, les dépenses et recettes relatives à la construction, à la mise à disposition et à l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques en application de l'article L. 1425-1 du CGCT. Le budget annexe du syndicat mixte est régi par l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial.

La fonction de comptable du syndicat mixte sera exercée par le payeur départemental.

DISSOLUTION

Article 13 : Dissolution

Le syndicat mixte est dissous de plein droit à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire. En dehors de ce cas de figure, le syndicat est dissous, dans les conditions prévues aux articles L. 5721-7 et L. 5721-7-1 du CGCT.

Il est procédé à la répartition de l'actif et du passif du syndicat mixte entre les membres adhérents dans le respect du droit des tiers et des dispositions prévues aux articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du CGCT.

La répartition du personnel concerné, entre les personnes morales membres du syndicat, s'effectue conformément aux dispositions applicables à l'article L. 5212-33 du CGCT.

Les réseaux et infrastructures, propriété du syndicat, sont transférés au département de l'Oise.

Les réseaux et infrastructures qui ont fait l'objet d'une mise à disposition, reviennent de plein droit à la collectivité qui en est propriétaire.

SMOTHD -1 rue Cambry - CS 80941 - 60024 BEAUVAIS cedex - Tel : 03 44 06 64 00 - Fax : 03 44 06 61 81 - contact-smothd@cg60.fr
Code APE 8411Z - SIREN : 200 038 875 - SIRET : 200 038 875 00019
Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Annexe 1

Liste des membres du syndicat

I. Membres adhérents avec voix délibérative

I-1. Pour la compétence relative à l'étude, à la coordination et au suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien.

- Membres fondateurs :

- Membres ayant adhérés après la création du syndicat mixte :

I-2. Pour la compétence relative au service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales

- Membres fondateurs :

- Membres ayant adhérés après la création du syndicat mixte :

I-3. Pour la compétence relative à l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire

- Membres fondateurs :

- Membres ayant adhérés après la création du syndicat mixte :

I-4. Pour la compétence relative au développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés.

Membres fondateurs :

- Membres ayant adhérés après la création du syndicat mixte :

II. Membres associés avec voix consultative

- Membres fondateurs :

- Membres ayant adhérés après la création du syndicat mixte.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources

Délégués SMOTHD 2014

COMMUNE	Titre M ou Mme	NOM	PRENOM	DELEGUES Titulaires Suppléants
AMY	M	CARPENTIER	Philippe	T
AMY	Mme	BUCZKOWSKI	Anne	S
ANTHEUIL PORTES	M	DUVAL	Fabrice	T
ANTHEUIL PORTES	Mme	PROU	Thérèse	S
AVRICOURT	M	PARZYBUT	Roger	T
AVRICOURT	M	MAGNIER	René	S
BAUGY	M	DARCY	Jean-Claude	T
BAUGY	Mme	MORIN	Françoise	S
BEAULIEU LES FONTAINES	M	PLEVEL	François	T
BEAULIEU LES FONTAINES	M	CARON	Matthieu	S
BELLOY	M	CARDON	Christian	T
BELLOY	M	LEMAIRE	Patrick	S
BIERMONT	M	MANSARD	Francis	T
BIERMONT	M	MANSARD	Daniel	S
BOULOGNE LA GRASSE	Mme	DEZERABLE	Charline	T
BOULOGNE LA GRASSE	M	DUQUENNE	René	S
BRAISNES SUR ARONDE	M	LITTY	Pierre	T
BRAISNES SUR ARONDE	M	FERRET	Philippe	S
CANDOR	Mme	JANIAK	Lucie	T
CANDOR	M	GHESTEM	Denis	S
CANNECTANCOURT	M	KNAUSS	Jean-Paul	T
CANNECTANCOURT	M	ACONIN	Jean	S
CANNY SUR MATZ	M	DELACHAMBRE	Philippe	T
CANNY SUR MATZ	M	DELIGNIERES	Olivier	S
CONCHY LES POTS	M	LEMAIRE	Yves	T
CONCHY LES POTS	Mme	PINSSON	Marie Christine	S
COUDUN	M	FORMONT	Bernard	S
COUDUN	M	AMBEZA	Gilles	T
CRAPEAUMESNIL	M	GRIMAL	Guy	T
CRAPEAUMESNIL	M	CARPENTIER	Michel	S
CUVILLY	Mme	DUMONT	Elisabeth	S
CUVILLY	M	MAUPPIN	Jean-Michel	T
CUY	M	PICARD	Roland	T
CUY	M	BIZET	Omer	S
DIVES	M	LEONARD	Jean-Pierre	T
DIVES	M	SYLVESTRE	Jaccques	S
ECUVILLY	M	CARON	Christian	T
ECUVILLY	M	LACROIX	Thierry	S
ELINCOURT STE MARGUERITE	M	HUYGEBAERT	Bruno	T
ELINCOURT STE MARGUERITE	M	ROUILLY	Benoit	S
EVRICOURT	M	BONTE	Alain	T
EVRICOURT	M	DELELIS	Chrsitophe	S
FRESNIERES	M	FOURNIER	Claude	T
FRESNIERES	M	GOUT	Jean-Claude	S
GIRAUMONT	M	GUIBERT	Michel	T

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources

Délégués SMOTHD 2014

GIRAUMONT	M	DESTREZ	Gérard	S
GOURNAY SUR ARONDE	M	FORGET	Daniel	T
GOURNAY SUR ARONDE	M	FINCK	Arsène	S
GURY	M	SENGELIN	Jean-François	T
GURY	Mme	PILLOT	Sandrine	S
HAINVILLERS	M	FLON	Yves	T
HAINVILLERS	Mme	DUBE	Thérèse	S
LA NEUVILLE SUR RESSONS	M	DANIEL	Gaël	T
LA NEUVILLE SUR RESSONS	M	LOY	Régis	S
LABERLIERE	M	VOS	Christian	T
LABERLIERE	Mme	GUERIN	Eve	S
LAGNY	M	NANCEL	Sebastien	S
LAGNY	M	CAPILLON	Pascal	T
LASSIGNY	M	MAROT	Laurent	T
LASSIGNY	Mme	LEROUX	Sophie	S
LATAULE	M	MAHET	René	T
LATAULE	M	CAPRON	Jean-Marie	S
MAREUIL LA MOTTE	M	RAINETEAU	René	T
MAREUIL LA MOTTE	M	PILLOY	Roger	S
MARGNY AUX CERISES	M	NANCELLE	Gauthier	T
MARGNY AUX CERISES	M	OBRY	Jean	S
MARGNY SUR MATZ	M	ARONIO DE ROMBLA	Bruno	T
MARGNY SUR MATZ	Mme	DEBRUC	Véronique	S
MARQUEGLISE	M	MALLET	Denis	T
MARQUEGLISE	Mme	MARTEL	Florence	S
MONCHY HUMIERES	M	VRANCKEN	J.Pierre	T
MONCHY HUMIERES	Mme	MARCOU	Marie-Claude	S
MORTEMER	M	DESREUMAUX	Lionel	T
MORTEMER	M	TRIBOUT	Guillaume	S
NEUFVY SUR ARONDE	M	D'ARRENTIERES	Marc	T
NEUFVY SUR ARONDE	M	RICHET	Eric	S
OGNOLLES	M	STERLIN	Olivier	T
OGNOLLES	M	DEVARENNE	Serge	S
ORVILLERS SOREL	M	CORMIER	Francis	T
ORVILLERS SOREL	Mme	BASTIEN	Catherine	S
PLESSIER DE ROYE	M	PEYR	Patrick	T
PLESSIER DE ROYE	M	PATURET	Bernard	S
RESSONS SUR MATZ	M	DE PAERMENTIER	Alain	T
RESSONS SUR MATZ	M	THIBAULT	Jean-Claude	S
RICQUEBOURG	Mme	VIDAL	Corinne	T
RICQUEBOURG	M	THERY	Stéphane	S
ROYE SUR MATZ	M	PERRON	William	T
ROYE SUR MATZ	M	FERNON	Lionel	S
SOLENTE	Mme	BLAISE	Nicole	T
SOLENTE	M	FOURNET	Jean-Claude	S
THIESCOURT	M	GOMEZ	François	T
THIESCOURT	Mme	GIRARDAT	Ghislaine	S
VIGNEMONT	M	GREUGNY	Serge	T
VIGNEMONT	M	POULAIN	Jean Louis	S
VILLERS SUR COUDUN	M	SAVREUX	Guy	S
VILLERS SUR COUDUN	M	BOITIEUX	Jean-Louis	T

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Guy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Estrées-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE L'ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO) ET DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES A L'ADTO

L'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) souhaite procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire qui serait réservée au Conseil Général de l'Oise.

Cette augmentation de capital a pour but de permettre au Conseil Général de l'Oise de céder toutes ou partie des actions créées lors de cette augmentation de capital à de nouvelles Collectivités Territoriales, désireuses de devenir actionnaires de l'ADTO.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Evricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le capital social actuel (60 000 € divisés en 1 200 actions de 50 €) serait alors porté à la somme de 80 000 € et serait divisé en 1 600 actions de 50 € chacune ce qui correspond à une émission de 400 actions nouvelles.

L'augmentation de capital étant réservée au Conseil Général de l'Oise, il est demandé aux actionnaires de décider la suppression, au profit du Conseil Général de l'Oise du droit préférentiel de souscriptions qui leur est réservé par la loi.

Les actions nouvelles qui seraient soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes, et jouiraient des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Par ailleurs, il convient de désigner un délégué pour représenter la collectivité aux assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de l'ADTO.

Il est proposé que ce soit le Président.
Monsieur René MAHET se porte candidat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** l'augmentation du capital social de l'ADTO,
- **RENONCE** au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise,
- **PROCEDE** à la désignation de Monsieur René MAHET, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays, des Sources aux assemblées Générales et Spéciales des actionnaires minoritaires de l'ADTO,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Fincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 Avril à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :
Mesdames et Messieurs CARPENTIER, DUVAL, PARZYBUT, DARCY, PLEVEL, CARON, CARDON, MANSARD, DEZERABLE, LITTY, JANIAK, KNAUSS, ACONIN, DELACHAMBRE, LEMAIRE, PINSSON, FORMONT, AMBEZA, GRIMAL, DUMONT, MAUPPIN, PICARD, LEONARD, CARON, .HUYGEBAERT, ROUILLY, BONTE, FOURNIER, GUIBERT, DESTREZ, FORGET, FINCK, SENGELIN, FLON, VOS, NANCEL, CAPILLON, FRAU, LEROUX, MAROT, MAHET, RAINETEAU, PILLOY, NANCELLE, DEBRUC, MALLET, VRANCKEN, MARCOU, DESREUMAUX (remplacé par M.TRIBOUT), d'ARRENTIERES, DANIEL, STERLIN (remplacé par M.DEVARENNE), CORMIER, BASTIEN, PEYR, DE PAERMENTIER, BLANCHARD, THIBAULT, COLOMBATTO, VIDAL, PERRON, BLAISE (remplacé par M. FOURNET), GOMEZ, GIRARDAT, GREUGNY, SAVREUX, PASSAL.

Etait excusé :
Monsieur BOITIEUX a donné pouvoir à M. SAVREUX, ARONIO de ROMBLAY.

Date de convocation : 16 avril 2014

Date d'affichage 16 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 67 + 1 pouvoir

Nombre de membres votants : 68

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE BIL 2014

Lors du vote du budget annexe BIL 2014 le 26 mars dernier, les crédits pour les dépenses d'électricité ont été sous-estimés. Ils convient donc de prévoir des crédits supplémentaires

Par conséquent, afin de réaliser les écritures comptables adéquates, il convient de modifier les crédits du budget annexe BIL 2014 comme suit :

Chapitre	Article	Type	Augmentation des crédits
011	60612	DF	12 000 €
75	758	RF	12 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays des Sources

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Ecuvilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évricourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Laberlière
Lagny
La Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** la modification n°1 du budget annexe BIL 2014 telle que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/04/2014 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHIET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHIET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES
CHATEAU
60310 LASSIGNY

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin ● 60310 Lassigny ● Tél. : 03 44 43 09 57 ● Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org ● Courriel : contact@cc-pays-sources.org